

# Rapport du jury du département des sciences de l'Antiquité

## 1. Remarques générales

Le nombre de dossiers reçus et examinés lors de cette session du concours normalien étudiant était en baisse par rapport aux années précédentes : 24 candidats et candidates ont déposé un dossier complet en 2021 (contre 31 en 2020, et 30 en 2019). Le jury espère qu'il s'agit là d'une fluctuation conjoncturelle, et souhaite rappeler que les candidatures des étudiants et étudiantes de tous horizons dans toutes les sciences de l'Antiquité et en linguistique sont les bienvenues.

Comme en 2019 et en 2020, la moitié des dossiers provenaient d'étudiants de CPGE ou d'universités situées hors Île-de-France, avec une dizaine d'établissements de province représentés ; à cette diversité géographique contribuaient encore deux dossiers internationaux. Un élément nouveau, et tout aussi positif, était le nombre relativement élevé de dossiers présentés par des étudiants n'ayant jamais fréquenté les CPGE (8) ; pour les sessions à venir, le jury continue à encourager les candidatures d'étudiants en L3 de lettres classiques, d'archéologie etc. à l'université.

Qu'il soit permis ici d'attirer à nouveau l'attention des futurs candidats sur une confusion encore fréquente : le concours normalien étudiant lettres n'est pas une voie d'admission aux deux parcours « Mondes anciens » du master Humanités de l'ENS. La scolarité d'un normalien(ne) étudiant(e) au DSA inclut certes la préparation d'un master (qu'il s'agisse d'un master d'un établissement extérieur, ou de l'un des deux parcours « Mondes anciens » du master Humanités), mais l'admission en master fait l'objet d'une procédure spécifique.

## 2. Dossier d'admissibilité

Le dossier présenté à l'admissibilité se compose de deux parties :

- un projet de recherche correspondant au futur mémoire de master 1 (qui sera préparé à l'ENS ou dans un établissement extérieur), pour lequel il n'est pas nécessaire d'avoir pris contact avec un directeur potentiel ;
- un ensemble de pièces relatives au parcours antérieur du candidat et à son projet d'études : relevés de notes, lettre de motivation.

Les projets de recherche examinés en 2021 manifestaient une diversité appréciable : si la majorité d'entre eux relevaient, comme par le passé, de la littérature grecque ou latine (en couvrant des genres et des périodes variés), plusieurs projets ont été présentés en archéologie et en linguistique, parfois par des candidats issus de CPGE ayant encore peu fréquenté ces disciplines ; on soulignera à nouveau que le jury sait tenir compte, pour l'admissibilité comme pour l'admission, du parcours individuel du candidat.

Le projet doit comporter au minimum une présentation problématisée du sujet, un bref état de la question, une justification du corpus, et développer quelques axes de recherche ; les références citées en bibliographie doivent être exploitées dans le corps du texte ou dans les notes de bas de page. La

bibliographie n'est jamais si convaincante que lorsqu'elle s'en tient à l'essentiel et qu'elle apparaît maîtrisée.

Le parcours entre pour une part égale à celle du projet de recherche dans l'appréciation du jury. Il est donc demandé aux candidats, conformément aux consignes établissant la composition du dossier, de veiller à fournir des relevés lisibles, et tout particulièrement aux candidats de CPGE de fournir le(s) relevé(s) des notes obtenues aux concours présentés précédemment ; les résultats obtenus en langues anciennes, notamment, constituent un élément important de l'appréciation.

Le projet d'études doit présenter la formation dont le candidat se propose de se doter en cas d'admission, et montrer ce que le département et l'École apporteront à son projet de recherche et plus généralement à son parcours. Il est évalué selon les deux critères de la cohérence et de son caractère personnel.

Comme l'an passé, et malgré les conditions à nouveau peu favorables du printemps dernier, les dossiers ont été préparés avec beaucoup de soin et de rigueur. À l'issue de leur examen, le jury a déclaré 13 candidats admissibles.

### **3. Épreuves d'admission**

Les épreuves d'admission, qui ont pu se tenir sur place (sauf dans le cas d'une candidature outre-Atlantique entrant dans le cadre de la dérogation prévue), ont retrouvé le format de la première session du concours normalien étudiant lettres :

- une épreuve écrite de spécialité (trois heures), avec dictionnaire grec-français ou latin-français à disposition des candidats ;
- un entretien de motivation (sans préparation ; 20 min devant le jury), en deux temps : exposé du candidat (5 à 10 min), discussion avec le jury.

L'épreuve écrite de spécialité était semi-individualisée. En fonction de leur profil et du projet présenté, les candidats se sont vu soumettre un texte grec ou latin d'une à deux pages avec traduction française en regard, accompagné de la consigne : « En mobilisant toutes les connaissances nécessaires, proposez une explication du texte ci-après, sans oublier de dégager les pistes de réflexion qu'il ouvre dans la perspective de votre projet de recherche ».

Hormis quelques copies tombées dans l'écueil de la paraphrase, les explications ont été bien menées, et plusieurs d'entre elles étaient d'excellente tenue académique. L'exercice doit permettre au candidat de montrer sa capacité à comprendre un texte ancien ou un dossier archéologique et à en dégager la portée, tout en manifestant ses connaissances dans le domaine et, tout particulièrement pour le candidat philologue, sa familiarité avec la langue grecque ou latine. Enfin, dans la mise en relation attendue des enjeux du texte ou du dossier et des problématiques du projet de recherche, l'exercice est un moyen d'évaluer la capacité du candidat à prendre du recul par rapport au sujet sur lequel il se propose de travailler.

L'entretien de motivation se déroule en deux temps. Le candidat dispose tout d'abord d'une dizaine de minutes pour retracer son parcours et exposer son projet d'études et de recherche, en allant

éventuellement jusqu'à évoquer des perspectives professionnelles ; pour ce faire, il peut s'aider de ses notes. La seconde partie consiste en un entretien avec le jury portant sur le projet de recherche et le projet d'études.

Les présentations témoignaient dans l'ensemble d'une préparation soignée : les recommandations du précédent rapport avaient manifestement été entendues. Les candidats sont en effet jugés sur leur capacité à exposer à l'oral les raisons de leur candidature de façon claire et synthétique ; or même sur des sujets familiers l'improvisation demeure un exercice périlleux.

L'entretien vise à apprécier tant le caractère personnel du projet de recherche que l'implication du candidat. On rappellera qu'il est toujours possible de prendre quelques instants pour réfléchir et proposer une réponse pertinente ; ces moments de réflexion peuvent être décisifs, l'entretien servant souvent à départager les candidats.

À l'issue des deux épreuves, six admissibles ont été proposés à l'admission. Le jury se réjouit d'accueillir à la rentrée 2021 cette nouvelle promotion de normaliens qui renforceront avantageusement les rangs des antiquisants de l'École, et remercie plus largement l'ensemble des candidats de leur intérêt pour le département des sciences de l'Antiquité et de leur implication dans la préparation du concours.